



# COMMUNIQUÉ

D I F F U S I O N I M M É D I A T E

*Grande nouvelle pour la région :*

## **UN ORGANISME DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DU FLEUVE VIENT DE NAÎTRE : LA ZIP DU SUD-DE-L'ESTUAIRE**

Rimouski, 15 mai 2000. Le Conseil régional de l'environnement (CRE BSL) est heureux d'annoncer à la population que les démarches entreprises depuis trois ans avec de nombreux partenaires ont été fructueuses : **la région est aujourd'hui dotée d'un comité ZIP**, la quatorzième au Québec.

Les ZIP (Zone d'intervention prioritaire du Saint-Laurent) sont des comités régionaux voués à la réhabilitation et à la mise en valeur du fleuve. Ce qui caractérise toutefois le concept ZIP est le fait que ce soit **la population elle-même et les acteurs d'ici qui déterminent les priorités et la nature des activités réalisées**. Un plan de travail sera défini par les communautés riveraines directement touchées lors de consultations publiques régionales qui auront lieu au printemps 2001. Un programme fédéral-provincial conjoint, le *Plan d'action Saint-Laurent*, accorde une subvention statutaire affectée à l'engagement de ressources humaines, financières et techniques pour assurer le suivi.

Le territoire de la ZIP couvrira les huit MRC riveraines comprises entre Matane et Montmagny sur la base d'un fonctionnement à deux pôles (les quatre MRC à l'ouest de Rimouski d'une part et les quatre MRC de la portion « est » d'autre part). Des consultations préliminaires ont permis de cerner la problématique du littoral comme thème privilégié, une orientation qui sera confirmée et précisée avec les consultations du public.

La décision officielle a été rendue à l'issue de la rencontre du 25 avril dernier à laquelle participaient une trentaine d'intervenants provenant des huit MRC visées représentant les divers secteurs concernés (environnement, loisir, développement, municipalités, entreprises, etc.).

L'assemblée a nommé un comité de travail provisoire chargé de mener à terme les démarches d'incorporation de la nouvelle ZIP. Le CRE est heureux de présenter les partenaires qui ont été désignés pour ce faire, soit : les Jardins de Métis, le CLD de l'Islet, le Comité de bassin de la rivière Fouquette, la Corporation P.A.R.C. BSL, Faune-Experts Inc., la MRC de Montmagny et les deux conseils de l'environnement, Bas Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches, qui parrainent la démarche.

Le comité de travail devra proposer des modalités efficaces de fonctionnement tout en s'assurant de la représentativité et de l'équité entre les deux pôles. Le tout sera soumis à l'approbation d'une assemblée générale de fondation à l'automne 2000.

Nous vous invitons à communiquer avec nous pour tout renseignement complémentaire : Luce Balthazar, Conseil de l'environnement, au (418) 721-5711 (courriel : [crebsl@globetrotter.net](mailto:crebsl@globetrotter.net))

-30-

Informations : Luce Balthazar, CRE BSL (418) 721-5711